

REQUETE AUX FINS DE RESILIATION DU BAIL DU LOGEMENT
--

Noms et prénoms

du/de la majeur/e protégé/e :

et du curateur/des co-curateurs :

auteurs de la requête,

La personne protégée est locataire d'un logement à (*adresse*) :en vertu d'un contrat de bail conclu le (*date*) :avec (*bailleur*) :

Nous sollicitons l'autorisation de résilier le bail de ce logement et joignons à cet effet l'avis préalable d'un médecin n'exerçant pas une fonction ou n'occupant pas un emploi dans l'établissement dans lequel la personne protégée est accueillie sur le maintien à domicile (article 426 du code civil).

Par ailleurs, nous sollicitons l'autorisation de :

- vendre les meubles
 faire débarrasser le logement par le biais d'une association
 autre (précisez) :

Fait le :

Signature du/de la majeur/e protégé/e :

signature du curateur /des co-curateurs :

Le/la subrogé/e curateur reconnaît qu'il/elle a été informé/e de la présente requête et qu'il/elle ne s'y oppose pas :

Date et signature :

ORDONNANCE - RESILIATION DE BAIL DU LOGEMENT

n° de la minute :

Nous.....juge des tutelles, assisté/e de.....greffier/ère ;

Vu la requête qui précède ;

Vu l'article 426 du code civil,

 Rejetons la requête pour les motifs suivants : Acceptons la requête qui apparaît conforme aux intérêts de la personne protégée,

Autorisons la résiliation du bail du logement visé dans la requête ;

Autorisons la libération dudit bien des meubles le garnissant selon les termes de la requête ;

Rappelons que les souvenirs, les objets à caractère personnel, ceux indispensables aux personnes handicapées ou destinés aux soins des personnes malades seront gardés à la disposition du/de la majeur/e protégé/e ;

Rappelons qu'en cas d'accueil en maison de retraite, le délai de préavis pour donner congé est réduit à un mois ;

Disons qu'il nous sera rendu compte de l'exécution de la présente ordonnance dans un délai de trois mois suivant notification ou dans le prochain compte de gestion ;

Rappelons que l'exécution provisoire de la présente décision est de droit ;

Disons que la présente décision sera notifiée à :

Fait au tribunal judiciaire de Paris, le

Le greffier

Le juge des tutelles